

Les Analyses du Centre Jean Gol



Le Pouvoir d'achat des Belges

Mai 2015

Administrateur délégué : Richard Miller

Directrice : Laurence Glautier

Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be

Le Pouvoir d'achat des Belges

Résumé : Le pouvoir d'achat des Belges s'est amélioré ces derniers mois. Différents facteurs permettent d'expliquer cette évolution. Des éléments externes ont joué un rôle, comme une inflation extrêmement faible, voire négative, et une augmentation des salaires nets en partie expliquée par l'indexation des tranches d'imposition. A côté de cela, le Gouvernement fédéral a augmenté le montant des charges professionnelles forfaitaires et n'a pas ajouté de nouveaux impôts dans le cadre de son objectif de retour à l'équilibre budgétaire. Globalement, la politique du Gouvernement fédéral va dans le sens d'un **soutien au pouvoir d'achat des ménages**.

A l'inverse, **les mesures du Gouvernement wallon vont dans le sens opposé** et risquent de pénaliser fortement le pouvoir d'achat des citoyens (via entre autre la diminution de la réduction fiscale des titres services ou encore la diminution du bonus logement).

1. Introduction

Le pouvoir d'achat des ménages constitue un pilier important du fonctionnement de l'économie de notre pays. En économie, le pouvoir d'achat se définit comme étant la capacité d'achat d'une population en termes de biens et services dans une monnaie donnée. Le pouvoir d'achat d'un ménage se définit comme sa capacité à consommer grâce à son revenu disponible. Pour comparer des pouvoirs d'achat au niveau international, il est nécessaire de tenir compte de la monnaie en vigueur (parité de pouvoir d'achat).

On peut mesurer le pouvoir d'achat de deux manières différentes : on parle de pouvoir d'achat du capital lorsqu'on mesure la quantité de biens que l'on peut obtenir à partir d'une certaine somme donnée. On parle de pouvoir d'achat du travail lorsqu'on mesure le temps nécessaire pour acquérir un certain bien donné (comme par exemple un 1 kg de pain).

2. Le pouvoir d'achat en Belgique

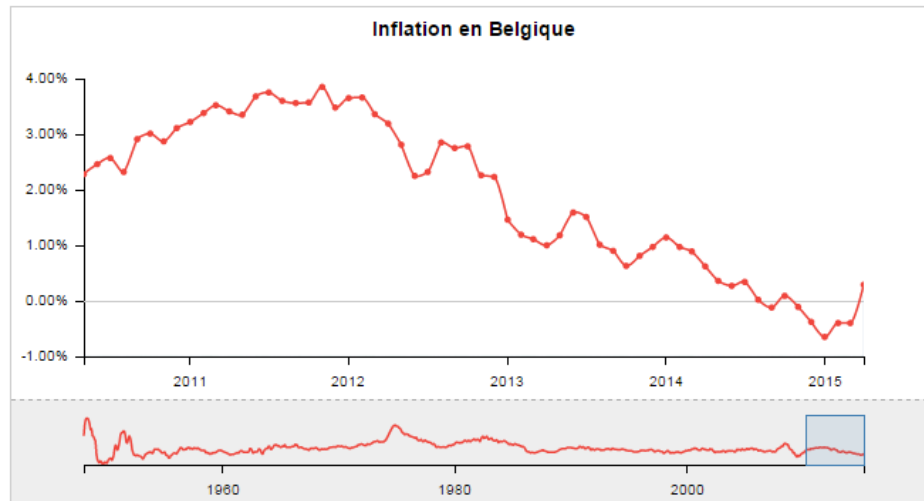
Il existe différents indicateurs permettant de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des ménages. L'inflation peut donner une idée du niveau d'augmentation des prix. L'inflation se définit comme étant une augmentation globale et durable du niveau de prix suite à la perte de pouvoir d'achat d'une monnaie.

L'inflation est un phénomène persistant, qui fait augmenter les prix suite à des mécanismes macro-économiques mettant en relation l'interdépendance entre tous les facteurs économiques. Une inflation faible ou négative traduit indirectement une augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Toutefois, le gain de pouvoir d'achat n'est que temporaire.

Le graphique, ci-dessous, donne un aperçu de l'évolution du niveau d'inflation en Belgique. Comme nous pouvons le constater, le niveau d'inflation est extrêmement faible¹. Il a même été négatif sur les premiers mois de l'année 2015. De manière générale, la tendance est à la

¹ Source : SPF Economie, 2015

diminution des prix en Belgique. A titre d'exemple, les prix de l'essence et du diesel ont atteint des niveaux historiquement bas au cours des mois de février et mars avec un impact favorable sur le pouvoir d'achat des citoyens. Si on examine de plus près les chiffres de l'inflation, cette dernière est négative depuis le mois de septembre 2014, avec l'influence principale des prix de l'énergie, mais également la diminution du prix des billets d'avion, des fruits frais et du poisson par exemple.



Graph : Evolution du niveau d'inflation en Belgique (Source : SPF économie)

En ce qui concerne le salaire net des Belges, on constate une légère augmentation sur les cinq dernières années comme le rapporte l'enquête annuelle sur les salaires de Deloitte. Cette amélioration peut être expliquée par l'indexation annuelle des tranches d'imposition.

3. Mesures gouvernementales ayant un impact sur le pouvoir d'achat

a. Retour à l'équilibre budgétaire

Pour la présente législature, le Gouvernement fédéral opte résolument pour un assainissement de nos finances publiques au cours de cette législature et pour un nouveau fléchissement de la dette tout en tenant compte du contexte économique toujours délicat à l'heure actuelle. Dès lors, le Gouvernement a choisi de tracer une trajectoire budgétaire claire en vue d'un retour vers l'équilibre structurel en 2018 tout en veillant à respecter les différentes exigences (notamment par rapport à l'amélioration du solde structurel et à la diminution de la dette) imposées aux États membres dans le cadre du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance.

Ces économies prennent, pour la majorité d'entre elles, la forme de réductions de dépenses dans le chef de l'Etat avec comme principal soucis pour le Mouvement Réformateur de ne pas succomber à la tentation facile des taxes supplémentaires. Une telle méthode permet **d'épargner au maximum le pouvoir d'achat des contribuables.**

b. Frais professionnels forfaitaires

La loi-programme du 19 décembre 2014 a permis de mettre en place une augmentation immédiate du montant du forfait pour frais professionnels déductibles à partir du mois de janvier

2015. À titre d'exemple, si l'on compare le calcul du précompte professionnel pour l'année 2015 avec celui de l'année 2014, l'augmentation du salaire net pour un travailleur marié, avec un enfant à charge et dont le conjoint travaille, sera en moyenne d'environ 14,50 EUR par mois. Cela correspond à une augmentation de salaire net de 174 euros par an. Il s'agit par conséquent d'une première mesure phare qui a un impact direct et positif sur le pouvoir d'achat.

c. Saut d'index

Le saut d'index a été approuvé fin mars 2014 par la commission des Affaires sociales de la Chambre dans le cadre du projet de loi de promotion de l'emploi. Ce projet de loi permet la réalisation d'un saut d'index de 2%. Son exécution a été reportée à la mi-avril. Parmi les mesures prévues par le Gouvernement, le saut d'index est probablement l'un des éléments les plus importants au niveau de l'impact macroéconomique sur la Belgique pour les prochains trimestres. Elle favorise les entreprises en ce qui concerne les salariés du secteur privé et les administrations publiques s'agissant des salariés de ce secteur.

Le saut d'index était nécessaire afin de restaurer la compétitivité des entreprises et maîtriser le handicap salarial de la Belgique par rapport aux pays qui l'entourent. Ce déficit de compétitivité aboutit non seulement à freiner la création d'emplois chez nous mais aussi à détruire les emplois existants, en particulier dans les secteurs industriels à forte intensité de main d'œuvre qui ont tendance à délocaliser et donc à fermer leurs portes en Belgique. La Belgique est invitée depuis longtemps par la Commission Européenne à restaurer la compétitivité de ses entreprises. Selon une étude de la Banque nationale, le saut d'index permettra de réduire l'écart de compétitivité d'ici 2019 et de créer 33.000 emplois supplémentaires (voir tableau ci-dessous).

L'impact du saut d'index au niveau macroéconomique est relativement complexe. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu de l'impact du saut d'index dans les projections d'automne sur certaines variables² (c'est-à-dire un pourcentage de déviation par rapport à un scénario de base sans saut d'index, différences de croissance cumulées à partir de 2015). On constate sur le tableau que le saut d'index a **un impact relativement limité sur la consommation privée et sur le taux d'épargne des particuliers.**

Impact macroéconomique du saut d'index					
	2015	2016	2017	2018	2019
Coût salarial horaire nominal dans le secteur privé	-0,3	-1,6	-2,7	-3	-3,1
Inflation	-0,1	-0,5	-0,9	-1,1	-1,1
Consommation privée	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,4
Taux d'épargne des particuliers	0	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5
PIB	0	0	0,1	0,3	0,5
Emploi dans le secteur privé (%)	0	0,1	0,2	0,5	8
Emploi dans le secteur privé (millier de personnes)	400	4.400	11.900	22300	33.300
Dette publique (% du PIB)	0,2	1,1	2	2,2	1,9

² Toutes les variables ne sont pas reprises dans ce tableau

Tableau : Impact macroéconomique du saut d'index (Banque Nationale, 2014)³

Le saut d'index tel qu'il a été décidé dans le récent accord de Gouvernement est unique. Cela signifie que le mécanisme d'indexation automatique des salaires, des allocations sociales et des pensions est bien maintenu pour le reste de la législature. **Une importante compensation est par ailleurs prévue pour les allocations les plus basses** et notamment pour les plus petites pensions. En effet, alors que le Gouvernement Di Rupo avait réduit de 40% le budget relatif aux enveloppes bien-être qui permettent d'adapter les allocations sociales et les pensions au bien-être, le nouveau Gouvernement rétablira les enveloppes à 100 %. Dès lors, l'enveloppe bien-être 2015-2016, se chiffrant respectivement à plus de 300 millions € en 2015 et à plus de 600 millions € en 2016, permettra de revaloriser un certain nombre de pensions. Cette enveloppe bien-être sera même complétée en 2015 d'un montant de 127 millions d'euros. Le tout, soit plus de 440 millions d'euros, sera redistribué à certains bénéficiaires selon des modalités fiscales encore à définir en concertation avec les partenaires sociaux.

d. Réforme fiscale

La réforme fiscale était une priorité dans le programme du Mouvement Réformateur. Cette réforme est prévue dans l'accord de Gouvernement en deux phases. Il a été décidé dans un premier temps de concentrer nos efforts sur une diminution du coût du travail par une baisse des charges de 33% à 25% afin de soutenir les entreprises et relancer la croissance. Dans la seconde moitié de la législature, le Gouvernement va engager une grande réforme fiscale de l'impôt des personnes physiques. La volonté de notre parti est donc de diminuer les charges qui pèsent sur le travail et augmenter le salaire proche, en particulier pour les bas revenus.

4. Les mesures du Gouvernement Wallon

Les décisions prises par la majorité PS-cdH en Région wallonne sont loin d'être indolores pour les citoyens wallons et les entreprises.

Beaucoup de mesures grèveront le pouvoir d'achat des citoyens dans le seul but de compenser les errements budgétaires de la majorité « Olivier » (dont le boni annoncé de 86 millions € pour 2014 s'est en fait révélé être un déficit abyssal de l'ordre du demi-milliard) et éviter de mener des réformes courageuses pour rétablir durablement et structurellement les finances régionales en redynamisant notre économie. Ces mesures – prises souvent en catimini et sans concertation- ne soutiendront ni le pouvoir d'achat des wallons, ni la compétitivité de notre tissu socio-économique.

En Wallonie, le citoyen est :

- ✓ le seul en Belgique à encore payer la redevance obsolète et antisociale qu'est la télévision-redevance ;
- ✓ également celui qui paye les droits d'enregistrement les plus importants puisqu'il paye en moyenne à l'achat d'une habitation 12.000 € de plus que de l'autre côté de la frontière linguistique ;

³ Banque Nationale de Belgique (décembre 2014). Revue économique

- ✓ celui qui assume aussi des droits de succession d'un niveau inégalé en Europe et risque de voir sa facture numérique augmenter en raison de la Taxe sur les pylônes GSM dénoncée par le secteur.

Le budget 2015 et les mesures fiscales qui l'accompagnent aggravent encore cette situation. Contrairement à ce que prétendait le Gouvernement wallon, **il y aura bel et bien des impôts nouveaux.** Par la pérennisation de mesures fiscales déjà existantes mais aussi (et surtout) par l'apparition de nouvelles dispositions fiscales défavorables aux contribuables wallons et aux entreprises.

Voici les principales mesures fiscales défavorables aux contribuables :

1. Les titres services : Ainsi, la réduction fiscale sera réduite de deux tiers pour les titres-services. De 30% actuellement, elle passera à 10% dès l'an prochain.

Concrètement, pour un contribuable utilisant les titres pour 3h/semaine, la perte sera de 270 euros/an : (30% sur 150 titres-service d'une valeur de 9 euros ramenée à 3 euros : le ménage retouchera 135 au lieu de 405 euros). Dans le cas d'un couple, la perte fiscale se chiffrerait à 540 euros par an (soit 4 fois le saut d'index tant critiqué par le PS). Cette mesure entrainera donc un manque à gagner dans le chef des utilisateurs de titres services, souvent des travailleurs ou des pensionnés... Que dire de son impact sur le secteur qui risque fort de déboucher sur des faillites supplémentaires (alors que 200 entreprises agréées ont déjà déposé le bilan depuis le début de l'année 2014) ? Selon l'UNITIS (la Fédération des entreprises titres-services), près de 2.500 emplois risquent ainsi de disparaître d'ici la fin de l'année sur les 42.000 travailleuses occupées en Wallonie (soit près de 6%).

2. Le bonus logement : pour ce qui concerne le bonus logement, la réduction fiscale passera de 45% (prévu à politique inchangée) à 40 %.

Pour un ménage, l'économie d'impôt passe de 2.808 à 2.496 euros, soit 312 euros perdus par an pendant 10 ans (soit 3.120 euros au total), puis de 2.124 à 1.888 euros soit 236 euros perdus par an pendant les 10 années restant de l'emprunt à 20 ans (soit un total de 2360 EUR). Par conséquent cette mesure, représente, par ménage, une perte de plus de 5.400 € sur la durée d'un emprunt de 20 ans.

3. Sécurisation d'une habitation contre le vol ou l'incendie : est également concernée la réduction d'impôt pour la sécurisation d'une habitation contre le vol ou l'incendie qui est tout simplement supprimée ! (NB : sous prétexte que « l'effet incitatif sous-jacent à cette réduction d'impôt, doit être considéré comme étant accompli » (sic !)).

Pour un contribuable qui installerait une alarme de 2500 euros et un matériel de détection incendie pour 400 euros, (acompte 2015 et solde en 2016), la perte sera de 750 euros en 2015 (30 % maximum limité à 750 euros) et de 216,6 euros en 2016 soit 966,6 euros au total !

4. Autres mesures défavorables : diminution de la prime à l'énergie et des primes au logement qui s'effondrent de 38 millions d'euros, augmentation des tickets de bus TEC (billet « papier »),...